

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 21 février 2022 à 19 h en visioconférence interactive, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

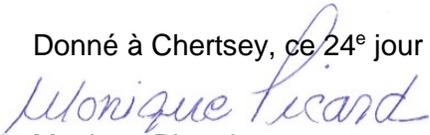
DÉSIGNATION : Lot 3 901 497 (240, rue des Pinsons).

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- Permettre que la marge avant du bâtiment principal soit de 6,10 mètres plutôt que 7,50 mètres;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires par écrit dans le but de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Ces commentaires pourront être envoyés par courriel à urbanisme@chertsey.ca ou remis directement à la Municipalité à compter de ce jour, et ce, jusqu'au 21 février 2022 inclusivement à midi. **Le conseil analysera les commentaires reçus avant de rendre une décision.** Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 24^e jour du mois de janvier 2022.

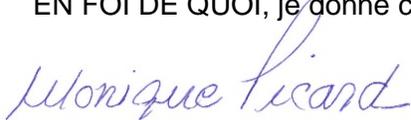


Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 24^e jour du mois de janvier 2022, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de janvier 2022.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe
